

Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire

Séance du 3 mars 2020

* * * * *

Sur convocation en date du 26 février 2020,
le Conseil de communauté s'est réuni le 3 mars
sous la Présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Mme Chantal MARTIN, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Annelise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Arielle BAILLY, Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, M. Pascal GRENIER, Mmes Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Louis DUPREZ, Pascal TISSOT, Mme Brigitte FILIPPI, MM. Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Mme Jeanne MAITREJEAN, MM. Jean-François TOURNIER Suppléant, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Raymond METRA suppléant, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Jean-Pierre MOREL, Mme Fabienne SIMARD suppléante, MM. Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Philippe DOLE, René BESSON, Florent SERRETTE, Mme Karine CORNIER suppléante, MM. Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mmes Monique FANTINI, Marie-Paule FELIX, MM. Serge CHARTIER, Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Alain CUBY, Daniel DAVID

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Catherine ROUSSET, MM. Claude PARENT, Sébastien BONJOUR, Stéphane LENG, Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Jean-Michel GUYON, Gilles MOREL, François SORDEL, Georges MAMESSIER, Didier CLEMENT, Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, MM. Alexandre DELIAVAL, Frédéric VERJUS, Alain MOUREY, Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, MM. Philippe MENETRIER,

Secrétaire de Séance :

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Quentin GAVAZZI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, Bérengère COURTOIS, Jean-Luc GONIN, Eloïse SCHNEIDER, Philippe BALDASSARI, François JACQUIER,

* * * * *

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 3 mars 2020

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

2020-2-01	Approbation du Compte de Gestion Budget Général 2019	1
2020-2-02	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe Assainissement collectif 2019	1
2020-2-03	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe Abattoir 2019.....	1
2020-2-04	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe OM 2019	2
2020-2-05	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe Chalet Haute Joux 2019	2
2020-2-06	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe SPANC 2019	3
2020-2-07	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe Centre autistes 2019.....	3
2020-2-08	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ADS 2019	3
2020-2-09	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Equevillon 2019	4
2020-2-10	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Montrond 2019	4
2020-2-11	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA La Planchette 2019	5
2020-2-12	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Sirod 2019.....	5
2020-2-13	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe Zone Commerciale 2019.....	5
2020-2-14	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Mignovillard 2019.....	6
2020-2-15	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Censeau 2019	6
2020-2-16	Approbation du Compte de Gestion Budget Annexe ZA Bouvet 2019	7
2020-2-17	Approbation du Compte Administratif Budget Général 2019.....	7
2020-2-18	Approbation du Compte Administratif Budget annexe Assainissement collectif 2019	8
2020-2-19	Approbation du Compte Administratif Budget annexe Assainissement autonome 2019	8
2020-2-20	Approbation du Compte Administratif Budget annexe Abattoir 2019	9
2020-2-21	Approbation du Compte Administratif Budget annexe Centre autistes 2019	9
2020-2-22	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ADS 2019	10
2020-2-23	Approbation du Compte Administratif Budget annexe Chalet Haute Joux 2019.....	11
2020-2-24	Approbation du Compte Administratif Budget annexe OM 2019.....	11
2020-2-25	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Equevillon 2019.....	12
2020-2-26	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA La Planchette 2019	12
2020-2-27	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Montrond 2019	13
2020-2-28	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Sirod 2019	14
2020-2-29	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Zone Commerciale 2019	14
2020-2-30	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Censeau 2019	15
2020-2-31	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Mignovillard 2019	15
2020-2-32	Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Bouvet 2019	16
2020-2-33	Affectation du résultat Budget Général	17
2020-2-34	Affectation du résultat Budget annexe Centre autistes.....	18
2020-2-35	Affectation du résultat Budget annexe Chalet Haute Joux	18
2020-2-36	Taux de fiscalité 2020.....	19

2020-2-37	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget Général	19
2020-2-38	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Assainissement collectif	20
2020-2-39	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Assainissement autonome	20
2020-2-40	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Abattoir	21
2020-2-41	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Centre autistes	21
2020-2-42	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ADS	22
2020-2-43	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Chalet Haute Joux.....	22
2020-2-44	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe OM.....	22
2020-2-45	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Equevillon.....	23
2020-2-46	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA La Planchette.....	23
2020-2-47	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Mignovillard	24
2020-2-48	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Censeau	24
2020-2-49	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Montrond	25
2020-2-50	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Sirod	25
2020-2-51	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Zone Commerciale	25
2020-2-52	Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Bouvet	26

LOGEMENTS ET SERVICES AUX SENIORS

2020-2-53	Subvention à l'association CNJ SENIORS	27
-----------	--	----

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2020-2-54	Le Jouef – Aménagement des garages	28
2020-2-55	Aménagement rue Sous Burgille (ZA Schwartzmann) – Marché de travaux	28
2020-2-56	Zone Commerciale – Compromis de vente	29
2020-2-57	Modification du tableau des effectifs	29

AFFAIRES SCOLAIRES

2020-2-58	Passerelle Ecole de Mignovillard – Fonds de concours	31
-----------	--	----

ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2020-2-59	Plateforme de stockage bois – Marchés de travaux	31
-----------	--	----

TOURISME

2020-2-60	Travaux d'aménagement et d'équipement des sentiers de randonnée	32
2020-2-61	Fusion du site Natura 2000 « Bassin du Drugeon »	33
2020-2-62	Projet de cession du Chalet de la Haute Joux	34

2020-1-01 Approbation du Compte de Gestion Budget Général 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-02 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Assainissement collectif 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Collectif,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement Collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-03 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Abattoir 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Abattoir,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-04 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe OM 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Ordures Ménagères,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Ordures Ménagères, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-05 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Chalet Haute Joux 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-06 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe SPANC 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe SPANC et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe SPANC,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe SPANC, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-07 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Centre autistes 2019

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Centre Autistes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Centre Autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-08 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ADS 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-09 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA Equevillon 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Equevillon,
 6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Equevillon, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-10 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA Montrond 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Montrond,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Montrond, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-11 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA La Planchette 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA La Planchette,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA La Planchette, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-12 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA SIROD 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Sirod,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Sirod, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-13 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Zone Commerciale 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe Zone Commerciale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Zone Commerciale,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe Zone Commerciale, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-14 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA Mignovillard 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Mignovillard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Mignovillard,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Mignovillard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-15 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA Censeau 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Censeau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Censeau,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Censeau, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-1-16 Approbation du Compte de Gestion Budget annexe ZA Bouvet 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Bouvet et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Bouvet,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Bouvet, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-2-17 Approbation du Compte Administratif Budget Général 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura						
Résultats reportés		433 937,36		412 428,81	0,00	846 366,17
Opérations de l'exercice		665 346,50	926 958,82		926 958,82	665 346,50
TOTAUX	0,00	1 099 283,86	926 958,82	412 428,81	926 958,82	1 511 712,67
Résultats de clôture		1 099 283,86	514 530,01			584 753,85
Restes à réaliser			3 055 916,37	2 595 246,89	3 055 916,37	2 595 246,89
TOTAUX CUMULES	0,00	1 099 283,86	3 982 875,19	3 007 675,70	3 982 875,19	4 106 959,56
RESULTATS DEFINITIFS		1 099 283,86	975 199,49			124 084,37

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-18 Approbation du Compte Administratif Budget annexe Assainissement collectif 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement Collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif						
Résultats reportés			583 357,87			0,00
Opérations de l'exercice		152 341,99		230 155,36	0,00	
TOTAUX	0,00	152 341,99	583 357,87	230 155,36	583 357,87	382 497,35
Résultats de clôture		152 341,99	353 202,51		200 860,52	
Restes à réaliser			1 199 670,22	1 768 660,61	1 199 670,22	1 768 660,61
TOTAUX CUMULES	0,00	152 341,99	1 783 028,09	1 998 815,97	1 783 028,09	2 151 157,96
RESULTATS DEFINITIFS		152 341,99		215 787,88		368 129,87

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Assainissement Collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-19 Approbation du Compte Administratif Budget annexe Assainissement autonome 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement Autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome						
Résultats reportés			27 529,31		27 529,31	
Opérations de l'exercice		26 105,30		53 981,60	0,00	80 086,90
TOTAUX	0,00	26 105,30	27 529,31	53 981,60	27 529,31	80 086,90
Résultats de clôture		26 105,30		26 452,29		52 557,59
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	26 105,30	27 529,31	53 981,60	27 529,31	80 086,90
RESULTATS DEFINITIFS		26 105,30		26 452,29		52 557,59

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Assainissement Autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-20 Approbation du Compte Administratif Budget annexe Abattoir 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Abattoir

Résultats reportés	41 727,09			133 787,44	41 727,09	133 787,44
Opérations de l'exercice	17 023,18		76 446,10		93 469,28	0,00
TOTAUX	58 750,27	0,00	76 446,10	133 787,44	135 196,37	133 787,44
Résultats de clôture	58 750,27			57 341,34	1 408,93	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	58 750,27	0,00	76 446,10	133 787,44	135 196,37	133 787,44
RESULTATS DEFINITIFS	58 750,27			57 341,34	1 408,93	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-21 Approbation du Compte Administratif Budget annexe Centre autistes 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultats reportés		10 497,21	148 122,14		148 122,14	10 497,21
Opérations de l'exercice		150 375,99	10 614,93		10 614,93	150 375,99
TOTAUX	0,00	160 873,20	158 737,07	0,00	158 737,07	160 873,20
Résultats de clôture		160 873,20	158 737,07			2 136,13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	160 873,20	158 737,07	0,00	158 737,07	160 873,20
RESULTATS DEFINITIFS		160 873,20	158 737,07			2 136,13

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Centre Autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-22 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ADS 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ADS

Résultats reportés		20 631,55		2 595,53	0,00	23 227,08
Opérations de l'exercice	4 210,38			5 371,78	4 210,38	5 371,78
TOTAUX	4 210,38	20 631,55	0,00	7 967,31	4 210,38	28 598,86
Résultats de clôture		16 421,17		7 967,31		24 388,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 210,38	20 631,55	0,00	7 967,31	4 210,38	28 598,86
RESULTATS DEFINITIFS		16 421,17		7 967,31		24 388,48

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-23 Approbation du Compte Administratif Budget annexe Chalet Haute Joux 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Chalet Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Chalet Haute Joux						
Résultats reportés			168 007,79		168 007,79	
Opérations de l'exercice		56 507,14		34 136,14	0,00	90 643,28
TOTAUX	0,00	56 507,14	168 007,79	34 136,14	168 007,79	90 643,28
Résultats de clôture		56 507,14	133 871,65		77 364,51	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	56 507,14	168 007,79	34 136,14	168 007,79	90 643,28
RESULTATS DEFINITIFS		56 507,14	133 871,65		77 364,51	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Chalet Haute Joux, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-24 Approbation du Compte Administratif Budget annexe OM 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Ordures Ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères						
Résultats reportés		63 586,61		46 795,33	0,00	110 381,94
Opérations de l'exercice	201 744,93			12 783,25		12 783,25
TOTAUX	201 744,93	63 586,61	0,00	59 578,58	201 744,93	123 165,19
Résultats de clôture	138 158,32			59 578,58	78 579,74	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	201 744,93	63 586,61	0,00	59 578,58	201 744,93	123 165,19
RESULTATS DEFINITIFS	138 158,32			59 578,58	78 579,74	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Ordures Ménagères, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-25 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Equevillon 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon

Résultats reportés	58 888,09		47 990,99		106 879,08	0,00
Opérations de l'exercice		77 813,83	56 091,00		56 091,00	77 813,83
TOTAUX	58 888,09	77 813,83	104 081,99	0,00	162 970,08	77 813,83
Résultats de clôture		18 925,74	104 081,99		85 156,25	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	58 888,09	77 813,83	104 081,99	0,00	162 970,08	77 813,83
RESULTATS DEFINITIFS		18 925,74	104 081,99		85 156,25	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Equevillon, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-26 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA La Planchette 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette

Résultats reportés		283 876,73	618 909,58		618 909,58	283 876,73
Opérations de l'exercice		99 319,00	302 367,47		302 367,47	99 319,00
TOTAUX	0,00	383 195,73	921 277,05	0,00	921 277,05	383 195,73
Résultats de clôture		383 195,73	921 277,05		538 081,32	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	383 195,73	921 277,05	0,00	921 277,05	383 195,73
RESULTATS DEFINITIFS		383 195,73	921 277,05		538 081,32	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA La Planchette, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-27 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Montrond 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Montrond

Résultats reportés		430 221,63	570 560,10		570 560,10	430 221,63
Opérations de l'exercice	816,00			124 774,22	816,00	124 774,22
TOTAUX	816,00	430 221,63	570 560,10	124 774,22	571 376,10	554 995,85
Résultats de clôture		429 405,63	445 785,88		16 380,25	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	816,00	430 221,63	570 560,10	124 774,22	571 376,10	554 995,85
RESULTATS DEFINITIFS		429 405,63	445 785,88		16 380,25	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Montrond, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-28 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Sirod 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Sirod

Résultats reportés		343,78	57 633,82		57 633,82	343,78
Opérations de l'exercice	28,00				28,00	0,00
TOTAUX	28,00	343,78	57 633,82	0,00	57 661,82	343,78
Résultats de clôture		315,78	57 633,82		57 318,04	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	28,00	343,78	57 633,82	0,00	57 661,82	343,78
RESULTATS DEFINITIFS		315,78	57 633,82		57 318,04	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Sirod, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-29 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Zone Commerciale 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale

Résultats reportés		343 074,22	451 402,89		451 402,89	343 074,22
Opérations de l'exercice	800,00			102 645,57	800,00	102 645,57
TOTAUX	800,00	343 074,22	451 402,89	102 645,57	452 202,89	445 719,79
Résultats de clôture		342 274,22	348 757,32		6 483,10	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	800,00	343 074,22	451 402,89	102 645,57	452 202,89	445 719,79
RESULTATS DEFINITIFS		342 274,22	348 757,32		6 483,10	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-30 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Censeau 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Censeau dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Censeau						
Résultats reportés	10 277,00		7 455,00		17 732,00	0,00
Opérations de l'exercice		10 277,00			0,00	10 277,00
TOTAUX	10 277,00	10 277,00	7 455,00	0,00	17 732,00	10 277,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	10 277,00	10 277,00	7 455,00	0,00	17 732,00	10 277,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		7 455,00		7 455,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Censeau, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-31 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Mignovillard 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		63 286,91	140 994,36		140 994,36	63 286,91
Opérations de l'exercice			7 932,79		7 932,79	0,00
TOTAUX	0,00	63 286,91	148 927,15	0,00	148 927,15	63 286,91
Résultats de clôture		63 286,91	148 927,15		85 640,24	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	63 286,91	148 927,15	0,00	148 927,15	63 286,91
RESULTATS DEFINITIFS		63 286,91	148 927,15		85 640,24	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Mignovillard, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-32 Approbation du Compte Administratif Budget annexe ZA Bouvet 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet

Résultats reportés		56 690,29	377 297,02		377 297,02	56 690,29
Opérations de l'exercice		144 341,54	71 544,01		71 544,01	144 341,54
TOTAUX	0,00	201 031,83	448 841,03	0,00	448 841,03	201 031,83
Résultats de clôture		201 031,83	448 841,03		247 809,20	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	201 031,83	448 841,03	0,00	448 841,03	201 031,83
RESULTATS DEFINITIFS		201 031,83	448 841,03		247 809,20	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4. Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZA Bouvet, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2020-2-33 Affectation du résultat Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 1 099 283,86 €

Un déficit de fonctionnement de :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	665 346,50 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	433 937,36 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 099 283,86 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	514 530,01 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	460 669,48 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	975 199,49 €
AFFECTATION =C=G+H	1 099 283,86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	975 199,49 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	124 084,37 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2020-2-34 Affectation du résultat Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 160 873,20 €

Un déficit de fonctionnement de :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	150 375,99 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 497,21 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	160 873,20 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	158 737,07 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	158 737,07 €
AFFECTATION =C=G+H	160 873,20 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	158 737,07 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 136,13 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2020-2-35 **Affectation du résultat Budget annexe Chalet Haute Joux**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 56 507,14 €

Un déficit de fonctionnement de :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 507,14 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	56 507,14 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	133 871,65 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	133 871,65 €
AFFECTATION =C=G+H	56 507,14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	56 507,14 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2020-2-36 Taux de fiscalité 2020

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2019 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux intercommunal de taxe d'habitation est figé à son niveau de 2019 pour 2020, soit 10.36 %, et il n'est plus nécessaire de le voter.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, conformément aux orientations définies lors de la séance précédente, le maintien en 2020 du taux de 18,60 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), voté en 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-2-37 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 269 771,77 €	9 269 771,77 €
Section d'investissement	13 799 518,38 €	13 799 518,38 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>3 055 916,37 €</i>	<i>2 595 246,89 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-38 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 439 841 ,99 €	1 439 841 ,99 €
Section d'investissement	6 686 864,17 €	6 686 864,17 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>1 199 670,22 €</i>	<i>1 768 660,61 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-39 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	92 105,30 €	92 105,30 €
Section d'investissement	29 309,29 €	29 309,29 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-40 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne participe pas au vote,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	192 846,94 €	192 846,94 €
Section d'investissement	136 658,34 €	136 658,34 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-41 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Centre Autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Centre Autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	290 513,21 €	290 513,21 €
Section d'investissement	331 344,54 €	331 344,54 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-42 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	144 880,00 €	144 880,00 €
Section d'investissement	15 603,26 €	15 603,26 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-43 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Chalet Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	119 024,04 €	119 024,04 €
Section d'investissement	192 356,65 €	192 356,65 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-44 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe OM

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Ordures Ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 046 964,56 €	2 046 964,56 €
Section d'investissement	103 539,58 €	103 539,58 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-45 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Equevillon,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	988 826,81 €	988 826,81 €
Section d'investissement	743 852,56 €	743 852,56 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-46 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 152 691,91 €	2 152 691,91 €
Section d'investissement	2 456 550,42 €	2 456 550,42 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-47 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	389 939,64 €	389 939,64 €
Section d'investissement	360 022,92 €	360 022,92 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-48 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Censeau

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Censeau,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Censeau,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455,00 €	77 455,00 €
Section d'investissement	84 910,00 €	84 910,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-49 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Montrond,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 112 651,01 €	2 112 651,01 €
Section d'investissement	2 081 805,01 €	2 081 805,01 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-50 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	158 981,60 €	158 981,60 €
Section d'investissement	178 354,64 €	178 354,64 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-51 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 081 770,66 €	3 081 770,66 €
Section d'investissement	2 684 691,54 €	2 684 691,54 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-52 Adoption du Budget Primitif 2020 – Budget annexe ZA Bouvet

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2020 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 février 2020.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Bouvet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 139 516,28 €	1 139 516,28 €
Section d'investissement	1 018 349,17 €	1 018 349,17 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Logements et services aux seniors

2020-2-53 Subvention à l'association CNJ SENIORS

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 21 mai 2019, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a soutenu la création de l'association CNJ Seniors en vue de favoriser les déplacements des seniors sur son territoire.

Après étude de l'existant, il est apparu que l'offre en la matière était limitée et ne répondait pas à l'ensemble des besoins, en particulier pour les communes les plus éloignées des centres bourgs.

L'association, déclarée en Préfecture le 22 juillet 2019, a débuté son activité le mardi 2 octobre 2019 sur une zone test composée de 20 communes. Après cette période d'installation qui a permis d'éprouver les modalités de fonctionnement (inscription, tarif, règlement intérieur, etc), le service a été élargi à l'ensemble des communes de la Communauté de communes depuis le 6 janvier 2020.

Depuis cette date, l'association comptabilise 45 chauffeurs volontaires, 50 personnes transportées, 146 voyages réalisés et 1650 kms parcourus. Le recrutement des chauffeurs volontaires se poursuit toujours pour optimiser le maillage du territoire.

Pour son lancement, l'association a bénéficié d'une subvention de la Communauté de communes de 3.000€ en 2019 ainsi que d'une subvention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Jura, d'un montant de 4.234 € pour les années 2019/2020.

Le budget prévisionnel pour l'année 2020 s'établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Charges locatives	1.095 €	Subvention Communauté de communes	7.630 €
Electricité	480 €	Subvention CFPPA 2019/2020	2.419 €
Eau	150 €	Recettes trajets	750 €
Abonnement tél. + internet	480 €	Adhésions	101 €
Achat de petit matériel	650 €		
Mission réception	600 €		
Communication	3.000 €		
Assurance	320 €		
Remboursement frais km 55km x5joursx50semx0.30cts	4.125 €		
Total	10.900 €	total	10.900 €

L'action de l'association s'inscrivant dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire « soutien aux personnes en difficultés » (personnes âgées...), il est proposé d'octroyer une subvention annuelle à l'association CNJ Seniors dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un service répondant à un besoin avéré en direction des personnes âgées résidant à leur domicile.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que M. David DUSSOUILLEZ ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.630 € à l'association CNJ Seniors pour l'année 2020,
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et l'association CNJ Seniors,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-54 Le Jouef – Aménagement des garages

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le Centre de Gestion du Jura (CDG), le SICTOM et la Communauté de communes (CC), sont propriétaires d'emplacements couverts situés à l'arrière du bâtiment pour le stationnement de véhicules.

Afin d'optimiser l'utilisation de ces espaces, un projet d'aménagement de ces abris a été étudié. Il s'agit de fermer les différents emplacements et de cloisonner certaines parties.

Lors de son Assemblée Générale du 13 novembre 2019, la copropriété Le Jouef a approuvé le projet et a confié la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes au regard de la répartition des différentes parties privatives. La CC est en effet propriétaire de 3 emplacements sur les 6 faisant l'objet de l'aménagement.

Le coût total estimé s'élève à 38.000 € HT, soit 45.600 € TTC, se répartissant comme suit :

Communauté de communes (3/6 ^e)	22.800 €
CDG (2/6 ^e).....	15.200 €
SICTOM (1/6 ^e).....	7.600 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des emplacements couverts à l'arrière du bâtiment Le Jouef,
- **ACCEPTE** la maîtrise d'ouvrage déléguée par le SICTOM et le Centre de Gestion du Jura,
- **APPROUVE** le versement de la participation au regard du coût définitif TTC de l'opération, étant précisé que chaque entité fera son affaire de la TVA, étant éligible au FCTVA,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis avec les entreprises dans la limite du montant prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-55 Aménagement rue Sous Burgille (ZA Schwartzmann) – Marché de travaux

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors de la séance du 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le projet d'aménagement de la ZA Schwartzmann ainsi que la demande de subvention afférente. Ce projet vise à aménager la voirie dite Sous Burgille à Champagnole, aux abords notamment du nouveau bâtiment de l'entreprise Lacroix.

A priori, l'ensemble des canalisations et branchements des parcelles avec les différents concessionnaires ont été réalisés et l'aménagement définitif de cette rue peut être réalisé. Avec le concours du cabinet Colin, maître d'œuvre de l'opération, un dossier de consultation a été mis en ligne le 17 Janvier 2020 pour une date limite de remise des offres au 14 février 2020 à 12h00.

5 offres ont été enregistrées.

Après analyse, et considérant les critères d'attribution,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **RETIENT** l'offre variante de l'entreprise SAS ROGER MARTIN pour un montant de l'offre avec variante de 141 427,40 € HT avec l'option 2 (renforcement de voirie) pour un montant de 3 816,75 € HT. Le montant total du marché s'élève donc à 145 244,15 € HT soit 174 292,98 € TTC,

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2020-2-56 Zone Commerciale – Compromis de vente

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Après avoir procédé à l'acquisition d'une friche industrielle et aux démolitions des bâtiments, la Communauté de communes a mis en vente l'ensemble du terrain rendu disponible pour le développement d'entités commerciales.

Cette emprise est constituée des parcelles suivantes :

AR 175	946 m ²
AR 176	2 467 m ²
AR 179	9 m ²
AR 190	3 261 m ²
AR 206	554 m ²
AR 207	69 m ²
AR 208	3 780 m ²
AR 209	3 741 m ²
	14 827 m²

Par courrier en date du 3 décembre 2019, la SARL GN PROMOTION, représentée par MM. NICOD et ESPIRAT, a formulé une proposition d'achat au montant de 80,00 € HT le m² pour l'ensemble de ces terrains.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la signature d'un compromis pour la cession de l'emprise d'une surface de 14.827 m² pour un montant de 1.186.160 € HT, étant précisé que la cession définitive sera proposée au Conseil communautaire après obtention, par le promoteur, de l'ensemble des autorisations.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-2-57 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

➤ **Service technique – Technicien – Création de poste**

Dans le cadre des compétences de la Communauté de communes, il devient nécessaire de recruter un technicien afin de renforcer son service technique et anticiper les problématiques liées à l'eau potable et au futur transfert de compétence, à l'assainissement, au regard du programme d'investissement à venir, et aux travaux en général.

Il est proposé de créer un poste comme suit :

	Catégorie	Emplois permanents à temps complet
Technicien temps complet	B	Poste technicien assainissement - travaux

➤ **Service administratif – Secrétariat polyvalent – Modification de poste**

Afin de renforcer l'équipe administrative et surtout d'apporter un soutien administratif aux services techniques (assainissement et travaux), au service ADS et éventuellement sur l'accueil général, il est nécessaire de modifier un poste existant et actuellement vacant. Ce poste relèvera de la catégorie C.

Dans les effectifs de la Communauté de communes, il existe un poste de rédacteur (catégorie B) non pourvu. Ce poste sera donc « transformé » en poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C.

Il est proposé de modifier le poste comme suit :

	Catégorie	Emplois permanents à temps complet
Rédacteur	B	Poste secrétariat général
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe temps complet	C	Poste secrétariat administratif

Le tableau des effectifs de la collectivité sera donc modifié comme suit à compter du 3 mars 2020 :

ETAT DU PERSONNEL - MARS 2020							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents TC	Emplois permanents TNC	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		17	3	20	7,02	8,88	15,9
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché territorial	A	7	1	8	2	3,88	5,88
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1		1		1	1
Rédacteur	B	1		1		2	2
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	3	1	4	1,8	2	3,8
Adjoint administratif Ppal 2eme classe	C	1	1	2	0,22		0,22
FILIERE TECHNIQUE		9	3	12	4,92	4,57	9,49
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1		1	1
Technicien pal 1ère cl	B	1		1	1		1
Technicien	B	2		2		2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	2	2	4	1,92	1	2,92
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0,57	1,57
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur Ppal de jeunes enfants	B	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	5	2	7
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		34	6	40	17,94	15,45	33,39

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un poste technicien assainissement – travaux,
- **APPROUVE** la modification du poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Affaires scolaires

2020-2-58 Passerelle Ecole de Mignovillard – Fonds de concours

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Une passerelle reliant les différents locaux scolaires et périscolaires avait été réalisée lors de la dernière extension de l'école de Mignovillard. L'usage fréquent et par tous les temps de cette passerelle par les enfants rend nécessaire sa couverture.

Afin de répartir la participation entre la commune de Mignovillard et la Communauté de communes, un calcul a été réalisé sur la base des utilisations hebdomadaires de la passerelle (scolaires et périscolaires). Cette participation se répartit comme suit :

Utilisation scolaire : 70 % soit 35 % CCCNJ et 35 % commune

Utilisation périscolaire : 30 % soit 30 % commune

Total : 35 % CCCNJ et 65 % commune

Ce sujet, présenté lors du Conseil du 28 janvier dernier, avait été ajourné afin de préciser le montant du fonds de concours à verser.

Au regard des derniers éléments transmis, le coût total du projet s'élève à 18.487,81 € HT. Après déduction de la DETR s'élevant à 5.516,80 €, le fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de communes s'élève à 4.539,93 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes pour un montant de 4.539,93 €, par fonds de concours, pour la couverture de la passerelle du bâtiment de Mignovillard,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Environnement et Plan Climat Air Energie Territorial

2020-2-59 Plateforme de stockage bois – Marchés de travaux

Rapporteur : M. Pierre BREGAND

Le 29 janvier 2019, le Conseil communautaire approuvait la construction d'une plateforme de bois déchiqueté sur la ZA Montrond. Le 21 mai 2019, le Conseil communautaire a retenu le groupement d'architectes « De Bagatelle » pour une prestation de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une plateforme de bois déchiqueté.

Le projet a évolué dans le temps au fur et à mesure des besoins, des contraintes et des différentes étapes des phases d'études (Esquisse, avant-projet, projet, dossier de consultation des entreprises et autorisations administratives).

L'objectif de la plateforme bois déchiqueté dans la ZA Montrond commence dès sa construction : valoriser les bois locaux de notre Communauté de communes. Les communes de Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre et Onglières, vont mettre à disposition des épiciés permettant la construction de la charpente et de la structure du bâtiment.

Avec le concours du groupement d'architectes, de l'Union Régionale des Communes Forestières de Bourgogne Franche-Comté et de l'ONF, un dossier de consultation comportant 6 lots a été mis en ligne le jeudi 13 février 2020 pour une

date limite de remise des offres le jeudi 12 mars 2020 à 12h00. Le montant estimé des travaux s'élève à 1.804.490 € HT soit 2.165.388 € TTC, détaillé comme suit :

LOT 1 : Terrassement, VRS, Substitution	Estimation : 608.260 € HT
LOT 2 : Gros-œuvre	Estimation : 110.370 € HT
LOT 3 : Charpente bois	Estimation : 303.800 € HT
LOT 4 : Charpente métallique	Estimation : 454.040 € HT
LOT 5 : Couverture textile	Estimation : 299.520 € HT
LOT 6 : Pont bascule	Estimation : 28.500 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus,
- **VALIDE** le mode opératoire d'une commission d'élus afin qu'elle puisse proposer au Président les entreprises adjudicataires des marchés de travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, avant la fin du mois de mars, avec les entreprises qui seront classées les mieux disantes à l'issue de l'analyse des offres par le maître d'œuvre. Pour le lot n°3, il est en effet nécessaire de procéder aux coupes de bois dans les prochaines semaines afin de pouvoir les façonner rapidement.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Tourisme

2020-2-60 Travaux d'aménagement et d'équipement des sentiers de randonnée

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Pour rappel, la Communauté de communes a approuvé le 3 juillet 2018 la réalisation d'un programme triennal concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) d'un montant de 153.174 € HT, qui fait l'objet d'une aide du Département à hauteur de 67.335€, à savoir :

1. Entretien et balisage des circuits inscrits au PDIPR.
2. Amélioration des 36 points de départs de randonnées existants sur notre territoire (panneaux d'information RIS, bancs, tables pique-nique, range vélo, suppression des poubelles...).
3. Aménagement et valorisation de certains lieux du territoire, souvent en lien avec la sécurité.
4. Création d'un espace «Trail».

L'ensemble du programme est en cours d'exécution selon des priorités définies par la commission tourisme.

Concernant l'aménagement et la valorisation de lieux du territoire :

- des travaux ont été réalisés en 2019, prioritairement sur le site du Mont-Rivel et le belvédère du Bénédegand, pour un montant de 14.859 € HT.
- une consultation a été lancée le 20 janvier 2020 avec 6 lots pour finaliser les travaux envisagés dans ce programme.

Concernant cette consultation, les entreprises avaient la possibilité de répondre à leur convenance aux différents lots proposés, avant le 11 février à 12h.

5 entreprises ont répondu dans les délais en version dématérialisée.

lots	Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
01	Etang Fontaine Carrée Mignovillard	JURAMENAGEMENT	4.840,00€	5.808,00€
02	Montée des Coucous Sirod	JURAMENAGEMENT	13.329,00€	15.994,80€
03	Grande Cheminée Chaux des Crotenay	FCE	2.650,00€	3.180,00€
04	Cascade du Bief de la Ruine Foncine le Haut	JURAMENAGEMENT	19.820,00€	23.784,00€
05	Roche du Midi Crotenay	FCE	3.500,00€	4.200,00€
06	Cascade du Moulinet Doye	JURAMENAGEMENT	19.500,00€	23.400,00€
		TOTAL	63.639,00€	76.366,80€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux et l'attribution des lots, suite à l'analyse des offres et selon les critères indiqués dans la consultation (critère prix : 60%, critère technique : 40% de la note finale),
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-2-61 Fusion du site Natura 2000 « Bassin du Drugeon »

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 « Bassin du Drugeon » pour lesquels les communes de Bief-du-Fourg et Mignovillard sont concernées, conformément à l'article R414-3 du code de l'environnement, suite à une réflexion sur les enjeux biodiversité et les périmètres de l'ensemble des sites concernés, l'avis du Conseil est sollicité sur les propositions du comité de pilotage du 12 novembre 2019, à savoir :

- La fusion des 3 sites Natura 2000 «Bassin du Drugeon», «Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin» et «Complexe de la Cluse et Mijoux», dans un objectif de simplification administrative et de meilleure lisibilité de l'animation auprès des acteurs locaux.
- La modification des périmètres des différents sites pour ajustement afin d'intégrer les secteurs à forts enjeux environnementaux.
- La désignation zone de protection spéciale au titre du directive «oiseau» sur les sites «Lacs et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin» et «Complexe de la Cluse et Mijoux».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET**, après accord des communes directement concernées, un avis favorable aux propositions du comité de pilotage du 12 novembre 2019 telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans le cadre de l'audit de la structure actuellement en cours, l'association de gestion du Chalet de la Haute Joux a sollicité des informations sur l'évolution des loyers prévue dans le bail commercial relatif à la mise à disposition des locaux par la Communauté de communes.

Concernant le Chalet de l'Alliance, le bail commercial, prenant effet le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 17 ans, se terminera le 1^{er} décembre 2022. Le loyer annuel s'élève à 14.786 € HT, non révisable sauf aménagements supplémentaires réalisés par le bailleur.

Pour le Chalet de la Haute-Joux, le bail commercial prenant effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 17 ans, prévoit un loyer annuel de 52.649,04 € HT, également non révisable et payable par trimestre. Ce bail a été modifié par trois avenants comprenant les dispositions suivantes :

- loyer payable chaque mois à terme, à compter du 1^{er} juillet 2007 (avenant n°1) ;
- loyer supplémentaire pour travaux de 38.000 € à compter du 1^{er} juillet 2012, avec prolongation du bail jusqu'au 30 juin 2029 (avenant n°2) ;
- modification du loyer supplémentaire qui devient progressif, à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au terme du bail (avenant n°3).

Le montant du loyer annuel prévu en l'état des deux baux actuellement en cours se décompose donc comme suit :

Chalet de l'Alliance	14.786,00 € HT
Chalet de la Haute-Joux	
Loyer principal	52.649,04 € HT
Loyer supplémentaire	43.500,00 € HT
Montant total annuel pour 2020	110.935.04 € HT

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'association souhaite se rendre acquéreur des locaux afin de disposer de la liberté de choix quant aux investissements à réaliser sur les différents bâtiments, avec l'objectif de signer l'acte notarié avec effet au 1^{er} juillet 2020.

Lors de sa réunion du 27 février, le CA de l'association de gestion du Chalet de la Haute-Joux a approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier aux conditions suivantes :

- paiement loyer mensuel de 9.244,59 € HT durant les 6 premiers mois de 2020 (conformément aux baux commerciaux en cours),
- montant de cession, dans l'hypothèse d'une signature de l'acte notarié le 1er juillet 2020 :
 - coût des emprunts à rembourser :498.702,58 €
 - solde des investissements :
 - terrain Fraroz :32.189,00 €
 - chaudière : 9.419,00 €
 - accessibilité :1.945,00 €

soit un total de 542.255,58 €, arrondi à 540.000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement sur le principe de cette cession dans les conditions précédemment évoquées, étant précisé que la cession définitive sera présentée au Conseil communautaire au vu de l'estimation du service des domaines,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.